ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

**Présents :**

Mesdames Denise ALLÉLY, Muriel AMMANOU, Roselyne BASQUIN, Véronique DEKKICHE, Denise POELAERT,

Messieurs Jean-Claude CLAIRET, Charles DE CLERK à partir de 18H24, Jean DUCROCQ, Dominique DUMERVAL, Jean-Marie MAINGONNAT, Christophe LE BÉGUEC, Alain MIROT, Dominique NICCO. Patrice SANDELIS

**Absents représentés** :

**Pouvoirs** :

**Absente non représentée** : Charles DE CLERK jusqu'à 18H24

**Secrétaire de séance** : Alain MIROT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h04

**Ordre du jour :**

* Approbation du compte rendu du conseil du 11 février 2021
* Compte de Gestion 2020 Commune de monsieur le Receveur - Délibération n° 4-2021
* Compte administratif 2020 Commune - Délibération n° 5-2021
* Affectation du résultat 2020 Commune - Délibération n°6-2021
* Exercice 2021 : vote des taux des taxes directes locales - Délibération n° 7-2021
* Budget primitif 2021 de la commune - Délibération 8-2021
* Numérotation Chemin de l'Eglise - Délibération n° 9-2021
* Echange de parcelles de terrain pour l'accès à l'école par le terrain des chevaux - Délibération n° 10-2021
* Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention d'utilisation du parking Jean Monnet chevaux - Délibération n° 11-2021
* Informations diverses

1. **Approbation du compte rendu du conseil du 11 février 2021**

**Approbation à l'unanimité**

Arrivée de monsieur Charles De Clerck à 18h24

Monsieur Alain Mirot prend la parole pour l’explication des comptes :

L’année 2020 a été marquée par des dépenses inférieures au budget tant pour les frais de fonctionnement que pour les investissements.

Les frais de fonctionnement, ont porté sur un montant de 451.005,60 € pour un budget de 618.471,05 € soit un écart positif de 167.465,45 €.

Les Recettes s’élèvent à 598.333,98 € pour un budget de 618.471,05 € soit un écart de 20.137,07 €.

Le solde des frais de fonctionnement sur 2020 est donc positif de 147.328,38 €. A ce chiffre, il convient de rajouter l’excédent reporté de 2019 soit 35.725,94 € ce qui porte le résultat global a affecté à 183.054,32 € que nous vous proposons de ventiler de la façon suivante :

* Excédents de fonctionnement capitalisés pour 138.054,32 €
* Excédent de fonctionnement reporté pour 45.000,00 €

En ce qui concerne les investissement de 2020. Les dépenses se sont élevées à 95.951,76 € contre un budget de 516.990,00 € et les recettes à 488.154,13 € pour un budget de 516.990,00 €.

Il rappelle que les recettes classées en investissement concernent les subventions reçues, les remboursements de TVA sur investissement et la Taxe d’Aménagement.

Toutes les subventions demandées ont été encaissées à l’exception de celle du PNR pour l'éclairage public d'un montant de 8.500,00 €.

L’excédent de la section d’investissement 2020 s’élève donc à 392.202,37 €.

Compte-tenu de ces excédents dégagés (fonctionnement + investissement), la trésorerie disponible de la commune s’élève au 31/12/2020 à 579.709 € ce qui permettra de financer le programme d’investissement prévu sur 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021

Pour la partie fonctionnement, il indique un budget de dépenses pour 2021 de 669.127,42 € compensées par des recettes de 624.127,42 € et par l’excédent de la section fonctionnement 2020 affecté à hauteur de 45.000,00 €.

En ce qui concerne les recettes de Taxes (Habitation et Foncière), les chiffres indiqués correspondent à ceux réellement encaissés sur 2020 puisque les montants de 2021 n’ont pas été donnés par l’Administration.

Pour la partie Investissement, le budget prévoit cette année un montant particulièrement important puisque les dépenses prévisionnelles s’élèvent à 1.217.556,69 € pour des recettes de 687.300,00 €, présentant ainsi un déficit de 530.256,69 € qui sera absorbé d’une part par l’excédent de la section de fonctionnement capitalisé à fin 2020 pour 138.054,32 € et d’autre part par l’excédent de la section d’investissement à fin 2020 pour 392.202,37 €.

POINT SUR LA TRESORERIE FIN 2021

Au 1er janvier 2021 la trésorerie est positive de 579.709 €. Celle-ci permettra de couvrir le déficit d’investissement prévu sur 2021 soit 530.257 € ainsi que celui de la section fonctionnement soit 45.000 €.

POINT SUR L’EMPRUNT BANCAIRE

Au 31/12/2021, l’emprunt bancaire restant à rembourser s’élèvera à 152.000 € (arrondi) seul endettement à long terme de la commune.

1. **Compte de Gestion 2020 Commune de monsieur le Receveur - Délibération n° 4-2021**
2. **Compte administratif 2020 Commune - Délibération n° 5-2021**

Au terme de chaque exercice comptable, un document de synthèse retrace l’ensemble des mouvements comptables du budget communal.

Le compte administratif résume les réalisations effectuées sur l'exercice 2020

Le compte administratif, document de la ville, est accompagné du compte de gestion qui est le document de travail du comptable. Les deux documents se doivent d’être identiques. La synthèse de ces documents est le suivant pour le budget communal :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Investissement | | Fonctionnement | | Total du budget | |
|  | - | + | - | + | - | + |
| Résultats reportés  hors RAR (Fin 2019) | 113 798.22 |  |  | 35 725.94 | 78 072.24 |  |
| Opérations de l’exercice (pendant 2020) | 95 951.76 | 601 952.35 | 451005.60 | 598 333.98 | 546957.36 | 1 200 286.33 |
| Résultats de l'exercice |  | 506 000.59 |  | 147 328.38 |  | 653 328.97 |
| Restes à réaliser (en 2020) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultats nets |  | 506 000.59 |  | 147 328.38 |  | 653 328.97 |

Ce point fera l’objet de deux délibérations séparées.

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations n° 4-2021 et 5-2021 qui propose d'approuver les comptes administratif et de gestion pour la commune pour l’exercice 2021

**Approbation à l'unanimité**

1. **Affectation du résultat 2020 Commune - Délibération n°6-2021**

Il n'y a pas eu de reste à réaliser 2020 sur le budget 2021

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | *Investissement* | *Fonctionnement* |
| Résultat de clôture 2019 | -113 798.22 | 149 524.16 |
| Part affectée à l'investissement 2020 |  | 113 798.22 |
| Résultat de l’exercice 2020 | 506 000.59 | 147 328.38 |
| Résultat de clôture l’exercice 2020  (hors restes à réaliser) | 392 202.37 | 183 054.32 |

Au regard du résultat de clôture, il convient d'abonder l'investissement. Pour cela il est donc nécessaire de :

- Affecter le résultat de fonctionnement 2020 de 183 054.32 € de la façon suivante :

* Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) part investissement: 138 054.32€
* Excédents de fonctionnement reportés (002) part fonctionnement: 45 000 €

- Reporter :

* L’excédent d’investissement reporté (001) : 392 202.37 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 6-2021 qui propose de:

- Affecte le résultat de fonctionnement 2020 de 183 054.32 € de la façon suivante :

* Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 138 054.32€
* Excédents de fonctionnement reportés (002) : 45 000 €

- Reporte :

L’excédent d’investissement reporté (001) : 392 202.37 €

**Approbation à l'unanimité**

1. **Exercice 2021 : vote des taux des taxes directes locales - Délibération n° 7-2021**

La loi de finances pour 2020 dans son article 16 fixe les règles de la compensation suite à la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales. Ainsi, pour les communes, cette compensation s'opère par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent voter un taux global de TFPB correspondant à l’addition du taux communal et du taux départemental de la TFPB (11,58%) de 2020 dans le respect du taux plafond.

Si une commune ne vote pas le nouveau taux global, elle ne percevra pas le produit attendu. Le maintien du seul taux communal sera traduit par les services fiscaux comme une diminution du taux global, et par conséquent une baisse du produit fiscal perçu par la commune.

Il est à noter que le produit issu du taux global aux bases fusionnées (bases communales et ex-base départementale) se voit appliqué un coefficient correcteur « *garantissant les ressources pour les collectivités* » sur la base produit fiscal 2020.  
Du côté du contribuable, la maquette du nouvel avis d'imposition n’a pas été publiée. Si la colonne « département » disparaît effectivement pour la TFPB,  l’impact sur la présentation de l’évolution du « taux de la commune » n’est pas connu à ce jour.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 7-2021 qui fixe pour l’année 2021 le taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncier bâti : taux communal 10 %+taux départemental 11.58% = taux global 21.58%

- Taxe foncier non bâti : 47 %

**Approbation à l'unanimité**

1. **Budget primitif 2021 de la commune - Délibération 8-2021**

Monsieur MIROT présente le budget 2021 de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 8-2021 qui:

* Arrête le budget primitif de la commune tant en recettes qu’en dépenses

- Section de fonctionnement : 669 127.42€

- Section d’investissement : 1 217 556.69 €

soit un total de : 1 886 684.11 €

* Attribue aux associations les subventions suivantes :

AGE ET PARTAGE : 600 €

ASSOCIATION PIERRE CHAUMET : 800 €

JOIE DE LIRE : 1600 €

DIODURUM : 750 €

ADMR MERE : 140 €

SECOURS CATHOLIQUE : 600 €

4490

**Approbation à l'unanimité**

1. **Numérotation Chemin de l'Eglise - Délibération n° 9-2021**

La propriété LE BEGUEC chemin de l'Église a été divisée et deux permis de construire ont été accordés.

Les constructions sont bientôt achevées et il convient maintenant de les numéroter.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 9-2021 qui numérote :

* la propriété De Michel cadastrée ZA 188 et ZA 499 lot A 9 chemin de l'Eglise
* la propriété Baral cadastrée B500 B502 et ZA190 lot B 10 chemin de l'Eglise

**Approbation à l'unanimité**

1. **Echange de parcelles de terrain pour l'accès à l'école par le terrain des chevaux - Délibération n° 10-2021**

La propriété Vassallo accolée à l'école communale est sous compromis de vente. Plutôt que de racheter une parcelle de leur terrain, nous avons proposé aux nouveaux acquéreurs monsieur et madame Liauteau un échange de parcelles pour une superficie d'environ 250 m2. Les frais de géomètre et clôture seraient à notre charge.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 10-2021 qui :

- Echange une partie de la parcelle B336 appartenant à la commune contre une partie de la parcelle B335 appartenant aux Liauteau aux d'environ 250 m2

- Met au budget communal les frais le bornage, de notaire et clôture

- autorise monsieur le Maire à signer tout doucement y afférent

**Approbation à l'unanimité**

1. **Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention d'utilisation du parking Jean Monnet - Délibération n° 11-2021**

Afin d’améliorer le stationnement et l'intégration dans le secteur de la Maison Jean Monnet, le Conseil Municipal a décidé en 2002 d'aménager une aire de stationnement sur le domaine public communal. Une convention avait été signée entre les deux partenaires pour définir leurs obligations respectives. Cette dernière est arrivée à échéance en 2012 et a été reconduite de manière tacite tous les ans depuis cette date.

Des travaux de rénovation des revêtements de sol de l'aire de stationnement sont devenus nécessaires en particulier pour celui des bus.

La Commune de Bazoches-sur-Guyonne continuerait à mettre à la disposition du Parlement européen l'aire de stationnement située chemin des Houveaux à proximité de la Maison Jean Monnet.

La Commune réalisera les travaux de rénovation des revêtements de sol en tant que maître d'ouvrage et en sera propriétaire. Le coût prévisionnel total des travaux est d'un peu plus de 13 000 € TTC.

Le Parlement européen remboursera à la Commune le coût HT de ces travaux et paiera également à cette dernière la part de TVA non récupérable par elle.

La Commune de Bazoches-sur-Guyonne supportera l'ensemble des charges d'entretien incombant normalement au propriétaire (revêtement, nettoyage, éclairage, signalisation sur les sites, etc).

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 11-2021 qui d'autorise le Maire à signer la convention d'utilisation du parking Jean Monnet avec le Parlement Européen

**Approbation à l'unanimité**

1. Informations diverses

Antenne Bouygues

Monsieur le Maire informe les conseillers que l’entreprise BOUYGUES l’a contacté de nouveau pour le projet d’édification d’un pylône afin d’installer des antennes et paraboles pour la réception 4G et 5G sur un terrain de 2.800 m2 appartenant à la commune. La hauteur du pylône n’est pas encore arrêtée mais devrait avoisiner les 30/35 mètres. Un précédent contact avant déjà eu lieu et Mr Le Maire avait émis l’idée de déployer cette antenne dans le clocher de l’église, ce qui permettait de ne pas être visible de l’extérieur mais malheureusement cette éventualité avait été refusée par la DRAC.

La commune veut conserver ce terrain pour des projets futurs en cours de réflexion et donc ne souhaite pas l’aliéner par la pose d’un pylône, les membres du Conseil Municipal dans son ensemble demande à Mr Le Maire de recontacter la DRAC afin d’étudier de nouveau la faisabilité d’installer cette antenne dans le clocher de l’église.

Site internet mairie

Le site Internet de la Mairie localisé sur le site de OVH à Strasbourg n’est toujours pas accessible suite à l’incendie des serveurs de l’hébergeur. Une étude est en cours pour définir un concept plus moderne et plus sécurisé.

Départ de Denise ALLELY à 19H27

Contrat rural

Le permis de construire de la 3ème classe a été déposé. Les premiers travaux devraient pouvoir commencer vers le mois de septembre 2021 pour se terminer vers juin 2022.

Le budget ouvert est d’environ 315.000 €/HT subventionné à hauteur de 70 % du montant HT.

Restauration église

Mr Le Maire indique que le dossier va être lancé rapidement afin que les premiers travaux puissent commencer dès le début du mois d’octobre de cette année et devraient s’étaler sur 3 ans. La première tranche concernera la voûte, la seconde les murs intérieurs et le sol et la troisième l’extérieur.

C’est un dossier très important tant au niveau du coût que de la réalisation sachant qu’aucune opération de travaux comme celle-ci n’avait été réalisée. Les seuls travaux sur l’église depuis de nombreuses années ne portaient que sur l’entretien courant.

Travaux voirie

Les travaux du tout à l’égout du Chemin de l’église sont pratiquement terminés et une réunion des riverains de la place de l’église a eu lieu le 7 avril afin de les informer des travaux réalisés et de ceux restants. L’élément important restant à réaliser est la collecte des eaux de ruissellement dont une étude est en cours.

D’autre part, des trottoirs vont être construits pour remonter le long de la RD13 afin de prolonger ceux réalisés lors des travaux sur le carrefour du cheval mort.

Covid et école

Mr Le Maire tient à remercier l’ensemble du personnel de l’école sur l’important travail accompli dans la mise en place du protocole sanitaire lié à la Covid. Il rappelle que la cantine est toujours très propre et que les tables de la cantine sont constamment désinfectées.

Réunion prochain de la commission urbanisme concernant les permis d'aménager en entrée de ville le samedi 10/04/2011 à 9H30

Fin de la séance à 20h01